

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du MARDI 18 JUIN 2019 à 19h00, à la Mairie.

Convocations envoyées : le 11 juin 2019

Affichage : le 11 juin 2019

Présents : 11 membres + 2 pouvoirs

L'an deux mil dix-neuf, le dix-huit juin à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel LE TALLEC, Maire.

Présents : Michel LE TALLEC ; Dominique ; RIBIERRE; Frédérique CAMOIT; Matthieu CHARBONNIER; Jean-Claude BERGERON ; René RICOUL; Dorine LEGRAND (arrivée au point 1.2); Olivier THERET (arrivé au point 1.2); Nathalie DARTUIS; Agnès GAUDEL HULIN; Patricia ANDRIEU.

Absents excusés : Olivier LE CAM ; Michel ETERNOT ; Mélissandre RIBIERRE

Pouvoirs : Olivier LE CAM donne pouvoir à Nathalie DARTUIS
Michel ETERNOT donne pouvoir à Michel LE TALLEC

Désignation d'un secrétaire de séance : **Frédérique CAMOIT**

Le compte-rendu du procès-verbal du 2 avril 2019 appelle une observation. Madame CAMOIT note que l'organisation de la cérémonie du 11 novembre sera identique à celle du 8 mai.

L'Ordre du jour est approuvé par le Conseil municipal.

1. FINANCES

1.1. Abonnement Urba Pratique

Monsieur le Maire explique que l'abonnement à la documentation intitulée 'Urba Pratique' arrive à échéance au mois d'août avec le numéro 371. S'agissant d'une source d'information plus que nécessaire, il est utile de renouveler l'abonnement. Monsieur le Maire note, malgré tout, l'augmentation de 25 € du tarif par rapport à l'an dernier.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de se prononcer favorablement à la reconduction de cet abonnement pour un montant de 485 € TTC ;

1.2. Assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Communauté de communes devrait se réunir le 27 juin prochain pour délibérer sur les modalités de versements dû au transfert de la compétence assainissement.

1.3. Vacances d'été

Le Centre de loisirs est ouvert jusqu'au 14 août. Il est nécessaire de prévoir le remplacement du personnel en charge du nettoyage des locaux entre le 5 et le 14 août. Monsieur le Maire propose de demander au Directeur du Centre de Loisirs si son équipe peut pourvoir au remplacement. Dans la négative, un prestataire de service sera sollicité.

1.4. Travaux

L'été est propice à la réalisation de différents travaux, notamment au nettoyage de la mare et l'entretien du talus près du Périscolaire. Des devis seront réclamés auprès des sociétés d'entretien d'espaces verts.

Concernant les trous sur la voirie, les matériaux ont été achetés. Monsieur RICOUL se propose d'aider Monsieur ETERNOT pour exécuter cette tâche.

2 **RECENSEMENT 2020**

Le lancement de la campagne est prévu du 16 janvier au 14 février 2020.

L'INSEE impose la nomination d'un coordinateur communal, responsable de la préparation et de la collecte du recensement et des agents recenseurs.

Une dotation est prévue pour prendre en compte les charges exceptionnelles liées aux enquêtes de recensements.

Le recensement est obligatoire. Un agent muni d'une carte officielle se présentera à la porte de chaque foyer.

Le Conseil municipal désigne un coordonnateur et un agent recenseur qui font partis du personnel de la mairie.

3 **Communauté de communes THELLOISE : Désignation d'un représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

La Communauté de communes THELLOISE a constitué une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), à raison d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant par commune membre.

Le Conseil désigne, Madame Dominique RIBIERRE comme membre titulaire et Monsieur Michel LE TALLEC comme membre suppléant.

4 ASSAINISSEMENT

Les conventions signées avec la mairie du Coudray sur Thelle et les habitants arrivent à échéance. La Communauté de communes Thelloise, compétente en la matière, ne les renouvèlera pas.

Ainsi, chaque habitant redevient propriétaire de son assainissement. Un courrier d'information va être distribué à ce sujet.

Monsieur le Maire tient à continuer pour le moment le service gratuit de mesure de boue et les conseils d'entretien et de bonne utilisation.

Une convention avec la Communauté de communes devrait être signée ultérieurement pour régler les détails liés à l'entretien des fosses.

5 URBANISME : PLU

Monsieur le Maire a reçu lors d'une commission de travail des habitants concernés par la modification des zones du PLU.

Le Conseil municipal propose une réunion avec Monsieur KOVAL afin de trouver une solution aux différentes inexactitudes relevées. Ensuite une décision sera prise quant à une éventuelle révision ou modification du PLU.

Lors du dernier Conseil un projet de division de parcelle de l'ancienne salle des fêtes rue du puits cadastrée B 740 avait été présenté par Monsieur RICOUL et avait été rejeté par l'ensemble du conseil notamment à cause de la surface minimum des terrains prévue au PLU.

Monsieur RICOUL interpelle le Conseil municipal, en citant la loi ALUR et la suppression du COS et des surfaces constructibles, documentation à l'appui. Il distribue également des documents sur la conception et l'implantation des fosses et l'obligation de bornage.

Le but étant de rentabilisé au maximum la division de ce terrain.

Le Conseil souhaite montrer l'exemple et garder une surface suffisante pour maintenir l'aspect rural du village.

6 SMPEs : Fiscalité des hydrants

Le rapport d'entretien des hydrants 2018 rendu par l'entreprise Veolia pour la commune a été validé par délibération du SMEPS le 4 juin 2019.

La fiscalisation de l'entretien des hydrants 2018 est arrêtée à un montant de **huit cent quatre-vingt-deux euros et quatre-vingt-six centimes TTC** sur la commune.

FETES ET CEREMONIES

Organisation du 13 juillet 2019 :

Un appel aux bénévoles est lancé pour le montage des barnums et l'installation électrique pour le jeudi 11 juillet.

Monsieur RICOUL se propose d'aider Monsieur ETERNOT pour l'installation de l'électricité.

Le Bar sera tenu par la famille GAUDEL, la décoration sera réalisée par Madame CAMOIT et Valérie LE CAM le vendredi.

Les courses seront assurées par Monsieur BERGERON et Madame BETTEX.

Le service sera assuré par l'ADLT.

Repas des Anciens

La commission des fêtes du 25 avril 2019 a validé l'organisation du repas des anciens en date du 12 septembre. Le thème reste à définir.

11 novembre 2019

L'organisation sera la même que pour la cérémonie du 8 mai.

Marché de Noël : dimanche 1^{er} décembre

Le Marché de Noël se déroulera sur une seule journée. Une lettre aux exposants est envoyée dès à présent.

Questions diverses.

Fêtes des Voisins

Monsieur RICOUL a tenu à féliciter Madame RIBIERRE pour l'organisation de la fête des voisins qui a connu un franc succès auprès des habitants.

Transport du Centre de Loisirs

Monsieur le Maire communique une information sur les changements des modalités de versement de la participation de la Communauté de communes pour les transports des sorties du Centre de Loisirs pendant les vacances. La base est plafonnée à 2 000 € par trimestre et par commune.

Plan Canicule

La préfecture nous informe de la tenue d'un plan Canicule pour les mois d'été.

Chacun devra se mobiliser le cas échéant.

Service Public exploitation aéroport de Paris

Monsieur le Préfet de l'Oise a arrêté les communes pouvant recevoir le soutien des citoyens concernant le caractère de service public national des aéroports de Paris (ADP).

UMO

L'Union des Maires de l'Oise informe qu'une réforme de la DGFIP est en cours et que beaucoup de trésorerie devraient fermer.

Cimetière

Madame CAMOIT propose de planter des hortensias sur la tombe de la bienfaitrice à l'entrée du cimetière.

Madame CAMOIT demande une réunion de la commission cimetière.

Monsieur RICOUL regrette que le Conseil municipal n'ait pas été informé de la date de la cérémonie en l'honneur de Monsieur CAMOIT.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21h34.

Signature du Maire

Signature du Secrétaire de séance

Nom	Emargements	
Michel LE TALLEC, Maire		
Dominique RIBIERRE, 1 ^{ère} Adjointe		
Olivier LE CAM, 2 ^{ème} Adjoint	Excusé – Pouvoir donné à Nathalie DARTUIS	
Frédérique CAMOIT, 4 ^{ème} Adjointe		
Matthieu CHARBONNIER		
Jean-Claude BERGERON		
René RICOUL		
Michel ETERNOT	Excusé –Pouvoir donné à Michel LE TALLEC	
Dorine LEGRAND		
Olivier THERET		
Nathalie DARTUIS		
Agnès GAUDEL HULIN		
Patricia ANDRIEU		
Mélissandre RIBIERRE		